

Mon espace santé, le service numérique de confiance pour devenir acteur de votre santé et optimiser votre parcours de soins

Mon espace santé a fêté son 1^{er} anniversaire le 13 février dernier. C'est l'occasion de faire le point sur le déploiement de ce service numérique à haut niveau de sécurité, qui facilite la bonne circulation de l'information entre les professionnels de santé et les patients. Aujourd'hui, Mon espace santé a été ouvert pour 65,7 millions de personnes en France, dont 1,4 million en Loire-Atlantique.

Mon espace santé, c'est quoi ?

En rassemblant, en un seul point, les éléments clés de votre histoire de santé, **Mon espace santé** est votre coffre-fort numérique santé qui contient tous vos documents et votre profil personnel. Il permet à chaque intervenant dans votre parcours de santé de mieux adapter son action à votre situation personnelle et d'améliorer ainsi la qualité des soins (en évitant les interactions médicamenteuses à risque par exemple).



Si vous disposez d'un dossier médical partagé (DMP), vous trouverez automatiquement toutes les informations qui y étaient stockées

Les professionnels et les établissements de santé qui vous suivent peuvent également y ajouter des documents ou vous écrire, en toute confidentialité, grâce à la **Messagerie Sécurisée de Santé**.

1 an après : où en est le déploiement de Mon espace santé ?

Depuis sa création, la très grande majorité des français (+ de 90%) peuvent recevoir un document de santé ou un message suite à une consultation ou une hospitalisation.

Parmi eux, **7,9 millions d'utilisateurs** ont activé le service, soit plus de **11,5% des personnes**. Ce sont également plus de **42,5 millions** de documents qui ont été envoyés aux patients dans Mon espace santé. Côté messagerie, **plus de 1,7 million messages** ont été adressés par les professionnels vers les utilisateurs de Mon espace santé.

De nouvelles fonctionnalités pour développer l'usage

Depuis son lancement, Mon espace santé a bénéficié d'évolutions majeures afin de répondre à vos besoins :

- Référencement de **20 applications numériques santé** certifiées par les Pouvoirs publics, hébergées en France et labellisées par le Ministère de la Santé afin de vous aider à mieux gérer votre santé au quotidien.
- Amélioration du **design du profil médical** afin d'enregistrer vos mesures, vos hospitalisations, vos maladies, vos antécédents médicaux, vos allergies.
- Et bientôt, intégration d'un **agenda connecté** avec vos rappels de vaccination, de dépistages,...

A noter : La sortie de **l'appli mobile** a également été un véritable atout pour faciliter le recours et l'usage de Mon espace santé. 700 000 téléchargements ont été enregistrés depuis son lancement.

Mon espace santé, comment l'activer ?

Vous avez besoin de votre numéro de sécurité sociale et du numéro de série de votre carte Vitale, puis connectez-vous sur le site <https://www.monespacesante.fr/>

Un numéro de téléphone - **le 3422 (service gratuit + prix appel)** - est à votre disposition pour vous accompagner dans l'activation de **Mon espace santé**.